



Hérault

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 22/04/2026

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNTERRAL

Date de convocation : 16/04/2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quorum atteint

#### Présents (19) :

- Edith GUTIERREZ
- Richard RAMBLADO
- Sylvie VINCENT
- Jean-Philip GORGET
- Nathalie LOZZA
- Mathéo GINE
- Emmanuella M'TIMA
- Jean-Yves POUZACHE
- Robert MARTY
- Magali ROUVIER
- Fernand DROUET
- Alain JAFFUEL
- Catherine ESCUDERO
- Jean-Michel DEMAR
- Sophie DIKOFF
- Suzanne LAURENT-GIMENO
- Valérie DI PASQUALE-MAURICE
- Magaly PINELLI
- Amandine BOUSQUET
- David FILIOL
- Yoann MERIGUET
- Mathieu GUILLAUME-BOULEAU
- William ARS
- Patricia BELKADI
- Olivier DELMAS
- Gautier VIDAL
- Magali TOURNIE
- Anne GACHON
- Amélie ZAROUKIAN

*Secrétaire :*  
Magali ROUVIER

### **DELIBERATION D2026-49 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE (OFS)**

La commune de Courronterral est membre du collège des collectivités publiques de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de la Métropole de Montpellier et siège à ce titre aux assemblées générales.

Suite aux élections municipales, il est nécessaire qu'une nouvelle délibération du conseil municipal soit prise pour désigner le représentant permanent de la commune au sein des instances de l'OFS.

L'OFS a pour mission d'acquérir et de gérer des terrains bâtis ou non, y édifier tous immeubles ou les rénover en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs conformément aux objectifs de l'article L.301-1 du code de la construction et de l'habitation afin notamment de faciliter l'accès à la propriété des ménages à revenus modestes conformément aux dispositions du code de l'urbanisme relatives aux organismes de foncier solidaire.

Il convient donc de désigner un représentant de la Commune à l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS). Il est proposé de désigner Monsieur Richard RAMBLADO.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,

  
Magali ROUVIER



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Edith GUTIERREZ

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 034-213400880-20260422-D2026\_49-DE